

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2007

LIBERTÉS DES UNIVERSITÉS - (n° 71)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 244

présenté par
MM. Fasquelle, Jardé, Lachaud, Decool et Paternotte

ARTICLE 6

Après le mot :

« autres »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 de cet article :

« acteurs du monde économique et social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de clarifier une rédaction ambiguë.